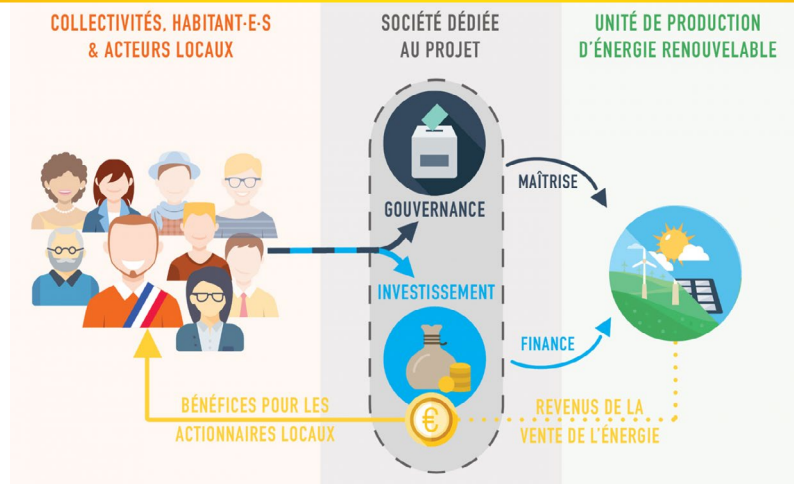




## TIERS INVESTISSEMENT CITOYEN POUR LES ENTREPRISES

### Qu'est-ce qu'un projet citoyen ?

Est « citoyen » un projet de production d'énergie renouvelable dont la société de projet ouvre majoritairement son capital au financement collectif et ses instances de pilotage aux acteurs locaux, dans l'intérêt général du territoire et de ses habitants. Il présente un net avantage pour les entreprises, en particulier dans le contexte de la loi Energie Climat qui impose d'installer des panneaux photovoltaïques sur tous nouveaux bâtiments ou entrepôts commerciaux. Zoom sur son fonctionnement :



Source du visuel : <https://energie-partagee.org/monter-projet/collectivite/>

### Gouvernance citoyenne ou financement participatif ?

Un projet à gouvernance citoyenne implique une participation directe des habitants et des collectivités dans les décisions à toutes les étapes du projet. Le collectif est majoritaire au capital de la société.

D'autres modèles existent avec un financement participatif citoyen, sans gouvernance directe au projet. A chaque entreprise de trouver le financement et la gouvernance qui lui correspondent !



## LES BÉNÉFICES POUR L'ENTREPRISE

### UN PROJET QUI VALORISE L'ENTREPRISE

Héberger un projet citoyen sur le site de son entreprise, c'est l'opportunité de se faire connaître en soutenant une démarche écologique, démocratique et locale.

Tout au long du projet, l'entreprise est mise en avant auprès de centaines d'investisseurs citoyens et d'habitants du territoire comme partenaire incontournable d'une démarche exemplaire.

### UN PROJET SIMPLE À METTRE EN PLACE

Le collectif de citoyens chargé du projet joue le rôle de maître d'ouvrage. Il assure le développement, assisté d'un maître d'œuvre si nécessaire. Ce même collectif mobilise les habitants du territoire pour financer l'installation photovoltaïque. Le propriétaire du bâtiment conserve ainsi sa capacité d'investissement tout en respectant la loi Énergie Climat (obligation de valoriser 30% de la surface de toiture pour les nouvelles constructions de plus de 1000 m<sup>2</sup> d'emprise au sol).

Le collectif citoyen exploite ensuite la centrale. Le propriétaire est sécurisé par un contrat de location. Ce contrat définit le montant du loyer versé au propriétaire ainsi que les droits et devoirs des parties prenantes.

## FOCUS : Monter un projet citoyen en impliquant vos salariés

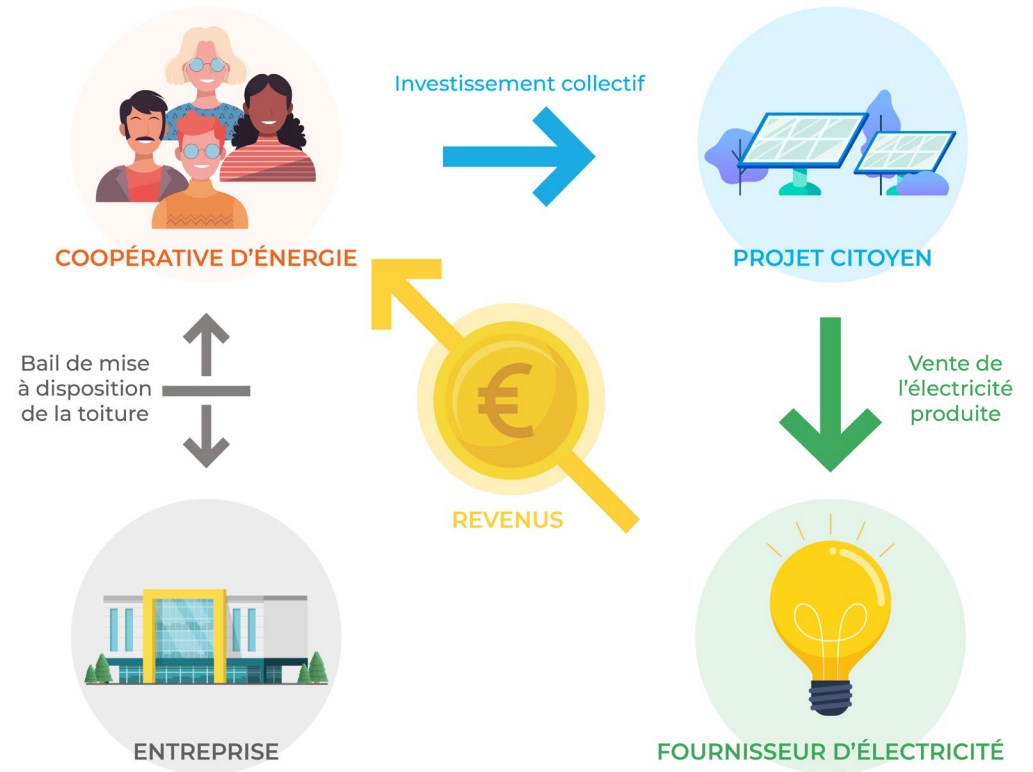
*Et si le collectif de citoyens qui montait le projet de production photovoltaïque était composé de salariés de votre entreprise ?*

Les réseaux d'énergies citoyennes, tels que RÉCIT en Pays de la Loire et Taranis en Bretagne, vous accompagnent pour faire émerger une dynamique collective parmi vos salariés.

Les animateurs de ces réseaux vous aident à définir un projet qui vous correspond et forment les membres du collectif pour qu'ils soient capables de le développer.

Un symbole fort de coopération, d'ancrage local et d'engagement environnemental !

## CONCRÈTEMENT ET CONTRACTUELLEMENT :



## QUI FAIT QUOI ?

	Société citoyenne	Propriétaire du bâtiment
Gestion de l'exploitation	X	
Assurance de la centrale photovoltaïque	X	
Accessibilité du site au technicien pour maintenance		X
Demande de raccordement	X	
Suivi du chantier	X	
Investissement	X	

### ALLER PLUS LOIN :

- [Site de RÉCIT](#)
- [Site de Taranis](#)
- [Fiche pratique Atlansun « La loi énergie climat »](#)
- [Guide Atlansun « La loi énergie climat et le solaire »](#)
- [Fiche référence Atlansun « MIN à Watt »](#)
- [Fiche référence Atlansun « Parc photovoltaïque de la Petite Vicomté »](#)
- [Fiche référence Atlansun « La Fraterne »](#)